

## DECISION DU PRESIDENT

### Décision n°2020-83 : Mission Locale Haut Vaucluse – Contrat de ville 2020 \_ Attribution de subventions

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment « Approuver et signer les renouvellements d'adhésions aux associations et procéder au paiement des cotisations, quand aucune modification substantielle n'est apportée aux engagements validés par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n°2015-131 du 27 novembre 2015, autorisant la signature par la CCEPPG, en tant que partenaire institutionnel, du contrat de ville 2015-2020 conclu entre la Commune de Valréas et l'Etat, dont l'objet est de constituer un cadre de référence qui définit les relations entre partenaires et les orientations déclinées autour de quatre piliers thématiques :

- Le développement économique et l'emploi,
- La jeunesse, l'éducation et la parentalité,
- L'habitat et le cadre de vie,
- La tranquillité publique et la lutte contre la délinquance.

CONSIDERANT que, dans ce cadre, il appartient à la Communauté de Communes de s'impliquer lorsque les actions proposées relèvent du champ de ses compétences et notamment des projets ci-après, portés par la Mission Locale du Haut Vaucluse, sise 45, Cours Victor Hugo à Valréas (84600) :

- Action 1 : « Accroître son employabilité »  
Montant global du projet : 14 930.00 euros - Montant sollicité : 3 500.00 euros  
Objectifs :
  - Identifier les atouts professionnels des jeunes et les valoriser,
  - Renforcer les compétences des jeunes en leur donnant accès à des formations réglementaires et recherchées par l'ensemble des employeurs,
  - Augmenter les liens avec les entreprises,
  - Permettre aux jeunes de réaliser des périodes de mises en situation en milieu professionnel et en fonction des opportunités, obtenir un contrat de travail.
- Action 2 : « Expression orale et estime de soi »  
Montant global du projet : 9 195.00 euros - Montant sollicité : 1 500.00 euros  
Objectifs:
  - Favoriser l'employabilité des jeunes en travaillant sur leurs compétences et notamment leur capacité à s'exprimer en public, avec l'appui d'une troupe de théâtre qui maîtrise les sujets de la jeunesse et de l'insertion professionnelle.

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

**Article 1 : D'AUTORISER** l'attribution de subventions spécifiques aux actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville par la Mission Locale du Haut Vaucluse, sise 45, Cours Victor Hugo à Valréas (84600), listées ci-après :

- Action 1 : « Accroître son employabilité »  
Montant global du projet : 14 930.00 euros - Montant de la subvention accordée : 3 500.00 euros
- Action 2 : « Expression orale et estime de soi »  
Montant global du projet : 9 195.00 euros – Montant de la subvention accordée : 1 500.00 euros

**Article 2 : DE PRECISER** que chaque action sera appelée indépendamment et fera l'objet d'un versement spécifique sur présentation de justificatif de réalisation du projet financé.

**Article 3 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 4 : D'ADRESSER** la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 08 octobre 2020  
Le Président,  
Patrick ADRIEN

